



# PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

## Réunion

**Electronique**                      **Mercredi 16 août 2023**

---

**Président :**                      M. Michel NAGEOTTE

---

**Présents :**                      MM. Stéphane BEGEL - Michel BOURNEZ – Thierry CORROYER – Gérard GEORGES – Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY – Nicolas VUILLEMIN

---

## RAPPEL

### Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

## 1- MASCULINS

### SENIORS

#### 1.1 – COUPE DE FRANCE

Match n°25885444 : Coupe de France : LES GACHERES FC - FLACE MACON du 20 aout 2023 à 15h

La commission acte le forfait du club de FLACE MACON pour le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de France.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré.

**Le club de LES GACHERES FC est qualifié pour le 2<sup>ème</sup> tour.**

Match n°25885799 : Coupe de France : ANTULLY – AUTUN FC du 20 aout 2023 à 15h

La Commission prend note de l'arrêté préfectoral à l'encontre du club de FC AUTUN.

La Commission acte le forfait du club FC AUTUN pour le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de France.

Amende : 35 euros

**Le club de ANTULLY est qualifié pour le 2<sup>ème</sup> tour.**

#### 1.2 – REGIONAL 2

Match n°25906581 : Régional 2 Poule A : LA CHARITE – FC NEVERS BANLAY du 08 octobre 2023 à 15h

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 07 octobre 2023 à 17h00 au stade André Jomier à La Chapelle Montlinard.

## JEUNES

### 1.3 – COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Match n°25906581 : Coupe GAMBARDELLA CA : GRAND BESANCON FC – VELOTTE BESANCON du 27 aout 2023 à 15h

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 26 aout 2023 à 16h00 au stade Municipal à Ecole Valentin.

Match n°26196270 : Coupe GAMBARDELLA CA : AS SORNAY – SENNECEY GRAND du 27 aout 2023 à 15h

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 26 aout 2023 à 15h00 au stade Municipal à Sornay.

Match n°26196294 : Coupe Gambardella CA : COTEAUX DE SEILLE – REVERMONTAISE US du 27 aout 2023 à 15h00

La commission acte le forfait du club de REVERMONTAISE US pour le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Gambardella CA.

Amende : 60 euros pour forfait déclaré.

**Le club de COTEAUX DE SEILLE est qualifié pour le 2<sup>ème</sup> tour.**

### 1.4 – MODIFICATION DE MATCHS

Match n°25927932 : U16R2 Poule C : CHEVIGNY ST SAUVEUR – ALC LONGVIC du 03 septembre 2023 à 13h

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le 03 septembre 2023 à 11h00 au stade de la Plaine de jeux de la saussaie à Chevigny.

Match n°26311541 : U18R1 : RACING BESANCON – CHEVIGNY ST SAUVEUR du 22 octobre 2023 à 15h

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre au 21 octobre 2023 à 17h00 au stade de la Malcombe à Besançon.

## 2- FEMININES

### 2.1 – U18F REGIONALE 1

La commission prend note des retraits d'engagement des clubs de :

- **NOIDANAIS FC**
- **BESANCON FOOTBALL**

Amende : 150 euros pour retrait d'engagement.

La Commission modifie la composition des groupes suite aux retraits de ces deux clubs :

Groupe A	Groupe B	Groupe C
AUXERRE STADE	CHATENOY ROYAL	US LES FINS
ALC LONGVIC	US BLANZY	ETALANS
DIJON UNIVERSITE	MONTCHANIN ODRA	SOCHAUX MONTBELIARD
DIJON ASPTT	JURA DOLOIS	ENT. VESOUL / LA ROMAINE
RACING BESANCON	JURA STAD'FC	<b>LONS RC</b>

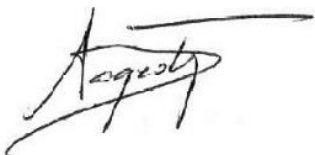
## 2.2 – REGIONALE 2 FEMININE

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

Elle décide pour la saison 2023/2024, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

- **DANNEMARIE** : Dimanche 13H00
- **LURE JS** : Samedi 20h00
- **GJ/GSF VAL DE CERISE** : Samedi 18h00

**Le Président Commission Régionale Sportive**



**Michel NAGEOTTE**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*